

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 12

À l'alinéa 32, substituer au mot :

« adéquates »

le mot :

« appropriées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.